

Publications des tribunaux

Communication

(art. 11 PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A Robert Starr (853.37.125.153)

statuant sur le recours de droit administratif de Robert Starr, Floor 25-5, 3 Phillip St. Waterloo, AU-2017 Sydney, du 2 décembre 2002, le Tribunal fédéral des assurances, par arrêt du 30 avril 2003, a prononcé:

1. Le recours est rejeté.
2. L'écriture du recourant du 3 décembre 2002 est transmise à la Commission fédérale de recours en matière d'assurance-vieillesse, survivants et invalidité pour les personnes résidant à l'étranger pour qu'elle se prononce sur sa demande d'assistance judiciaire.
3. Il n'est pas perçu de frais de justice.

Un exemplaire de l'arrêt ainsi que les annexes sont à votre disposition à la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

3 juin 2003

Tribunal fédéral des assurances
p.o. du Président:

Le directeur de la Chancellerie

Communication

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.06.2003
Date	
Data	
Seite	3352-3352
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 327

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.